

Mobilisation de la Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne pour le SDT en 2016-2017

Processus proposé afin de contribuer à l'élaboration du
Schéma de Développement territorial (SDT) de la
Wallonie



Namur, DGO4
18 avril 2016

Le contenu du SDT

Selon le CWATUPE - Art. D.II.2. (contenu du SDT)

§1er. Le schéma de développement de l'espace régional détermine, pour la Wallonie, les objectifs régionaux de développement et d'aménagement du territoire ainsi que leurs mesures de mise en œuvre, de gestion et de programmation.

§2. Le schéma comprend:

1° le **projet de territoire et les objectifs de développement et d'aménagement du territoire** pour la Wallonie, en ce compris leur expression graphique;

2° les mesures de mise en œuvre du projet de territoire et des objectifs, en ce compris leur éventuelle expression graphique et comprenant **la structure du territoire régional** identifiant

a) **les pôles;**

b) **les aires de développement;**

c) **la trame verte et bleue;**

d) **les réseaux de transports;**

e) **les principes de développement des centralités urbaines et rurales;**

3° les mesures visant à assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du schéma;
[...]

Le contenu du SDT

Selon le CWATUPE

Art. D.II.3. (Mode d'élaboration du SDT)

§1er. Le schéma de développement de l'espace régional est établi à l'initiative du Gouvernement **sur la base d'un diagnostic portant, notamment, sur l'évaluation prospective des besoins et enjeux sociaux, démographiques, économiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité et sur l'analyse des potentialités et des contraintes de fait du territoire de la Wallonie.**

La Commission régionale et le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable sont informés des études préalables et peuvent à toute époque formuler les suggestions qu'ils jugent utiles.

§2. Le Gouvernement adopte le projet de schéma qui est soumis aux procédures d'évaluation des incidences environnementales et de participation régies par le Livre Ier du Code de l'environnement.

§3. Le Gouvernement adopte définitivement le schéma.

Le contenu du SDT

Que doit être aussi un Schéma de Développement territorial ?

« Nous dirions que c'est un projet gouvernemental d'aménagement et de développement durables de la Wallonie et de ses territoires qui devrait décliner de manière territoriale l'ensemble des politiques régionales présentes et fixer, sinon un cadre général, du moins des balises pour les politiques futures. Cette dernière précision est nécessaire. D'une part, il s'agit de penser la région en termes de développement territorial, c'est-à-dire, selon Bernadette Mérenne, Guy Baudelle et Catherine Guy, dans un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées, généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale. Ainsi, une des finalités principales du SDER consiste à articuler les projets de territoires, existants ou potentiels avec le projet régional et à fixer le cadre général des relations avec ces territoires de projets qu'ils soient infrarégionaux ou transfrontaliers. D'autre part, il s'agit de réaffirmer l'importance de la durabilité des stratégies de mise en œuvre de ces politiques suivant l'exemple des Schémas régionaux d'Aménagement et de Développement durables des Territoires régionaux français (SRADDT) ».

<https://phd2050.wordpress.com/2014/01/21/les-mots-pour-le-dire-sder-et-autres-sraddt>

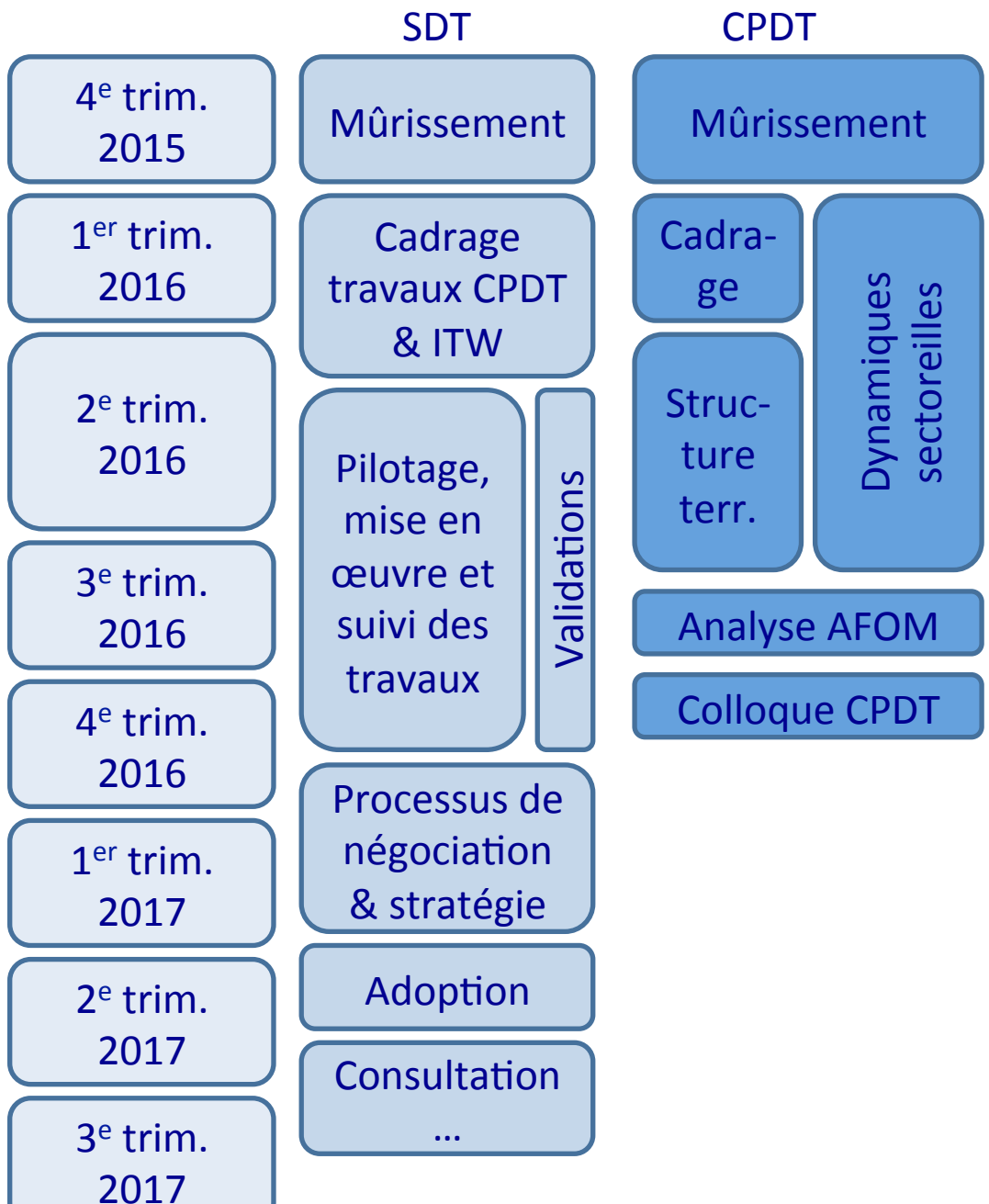
Le calendrier du SDT (à confirmer)

SDT		
4 ^e trim. 2015	Mûrissement	
1 ^{er} trim. 2016	Cadrage travaux CPDT & ITW	
2 ^e trim. 2016	Pilotage, mise en œuvre et suivi des travaux	Validations
3 ^e trim. 2016		
4 ^e trim. 2016		
1 ^{er} trim. 2017	Processus de négociation & stratégie	
2 ^e trim. 2017	Adoption	
3 ^e trim. 2017	Consultation ...	

Quelques points d'attention:

- un SDT stratégique
- une meilleure prise en compte des territoires ruraux
- une meilleure prise en compte des espaces transfrontaliers
- une implication des territoires (aires de développement supracommunales)
- la prospective pour donner des perspectives
- ne pas atterrir dans l'urgence

Les travaux de la CPDT



- Actualisation du diagnostic
- Valorisation des études Transfrontalier et Ruralités
- Sortir d'une approche en silos
- Dégager des variables territoriales régionales
- Balise du colloque le 29 novembre 2016: présentation du diagnostic

Validations

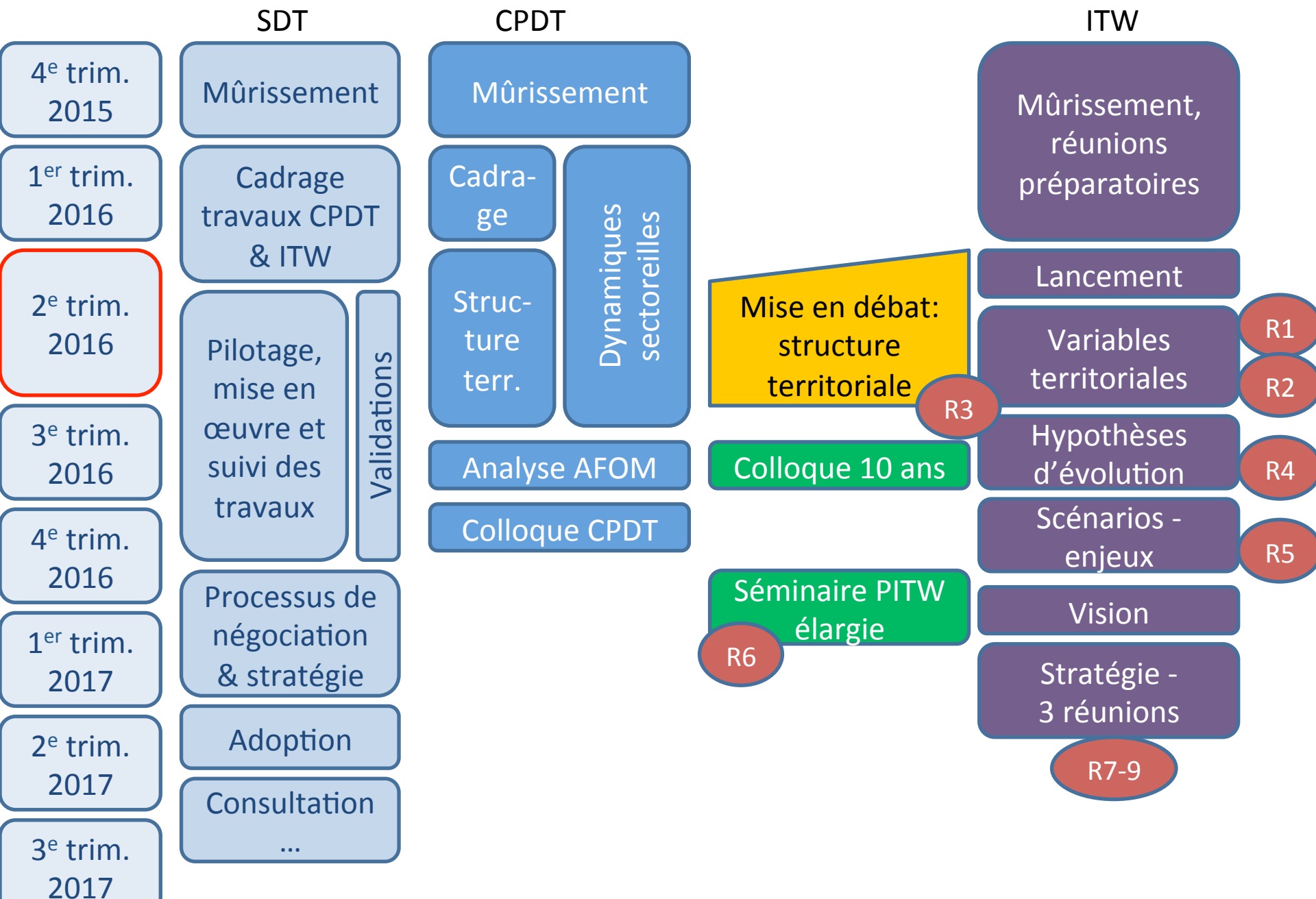
Dynamiques sectorielles

Liens avec nos travaux

La Plateforme, s'investit, depuis septembre 2015, dans une série de réunions consacrées au futur SDT.

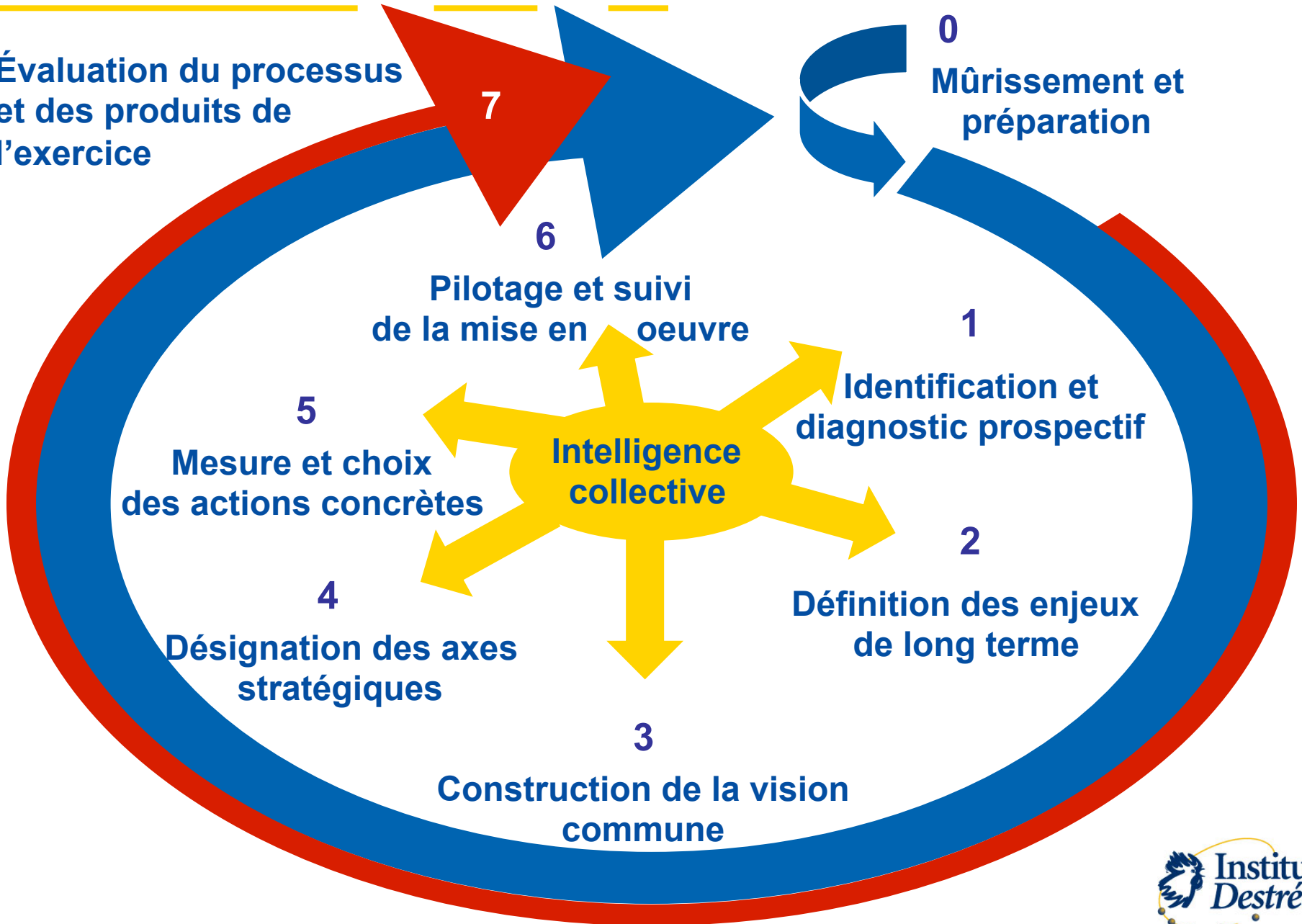
- 22 septembre : Echanges introductifs au cadre prospectif du SDT : *Rationalités, savoirs et pratiques de la Prospective dans les territoires*, par Chloë Vidal, (Séminaire 37)
- 30 novembre : Echanges structurés en préparation du SDT autour de deux exposés : *Effets de la métropolisation sur les espaces transfrontaliers* par Alain Malherbe et *les défis des espaces ruraux dans le cadre de l'attractivité régionale*, par Marie-Françoise Godart (Séminaire 38)
- 16 décembre : préparation du travail de diagnostic de la CPDT, avec le Cabinet et la DGO4
- 29 février 2016 réunion de travail avec la DARE relative à l'articulation entre les travaux de la Plateforme et le processus d'élaboration du SDT

Le processus prospectif



Le processus de la prospective

Évaluation du processus
et des produits de
l'exercice



**Merci pour votre
attention !**

**Michaël Van Cutsem
Directeur de recherche
Responsable du Pôle Prospective**

vancutsem.michael@institut-destree.eu

